

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS606

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 4

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 4 :

« Cinq ans après la publication de cette stratégie, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant sa mise en œuvre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.